

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle de l'annexe à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur ECHASSERIEAU Vincent.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 16 avril 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
28	27	0	0	1	0

Membres présents : ANDRIEUX Christelle, ANOMAN Matthieu, BOUTY Serge, CHABANAT Christine, DALLIERE-ROZENFELD Lolita, DELEFOSSE Laurent, DENIZOU Jean-Pierre, DUBOIS Barbara, DUMONT Christine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GARNICHE Emmanuel, GORGE Christine, LEBLANC Christian, LEONET Antoine, MAZAUD-WITTMANN Marie-France, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROCHE Martial, ROUGIER Serge, ROUSSEAU Sylvie, SAINTAMAN Jean, SALAGNAT Michèle, SOLNON Chantal, THEYS Michel, VERLINDEN Denis.

Membres ayant donné pouvoir : 0

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : 0

Membres absents : FOURNIER Stéphanie

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

INSTITUTION

Délibération n° C079-2026 : Société public local (SPL) Terres de Limousin – représentants à l'assemblée générale, au conseil d'administration et à la commission du contrôle analogue

La SPL Terres de Limousin assure une mise en œuvre de la stratégie de valorisation et de développement touristique. Conformément à ses statuts, les collectivités territoriales actionnaires doivent désigner un représentant au conseil d'administration et à l'assemblée générale. Conformément à son règlement intérieur, les communautés de communes actionnaires doivent désigner un représentant à la commission de contrôle analogue.

Vu l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la communauté de communes des Portes de Vassivière approuvant l'adhésion en tant qu'actionnaire à la SPL dédiée au développement touristique, désormais immatriculée sous la dénomination sociale S.P.L. « Terres de Limousin »,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment l'exercice de la compétence tourisme,

Vu les statuts de la S.P.L. Terres de Limousin,

Vu le règlement intérieur de la S.P.L. Terres de Limousin,

Le Conseil, après avoir en délibéré et à l'unanimité soit 27 voix Pour, a :

- **DESIGNE Denis VERLINDEN, comme représentant de la communauté de communes à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Terres du Limousin,**
- **DESIGNE Barbara DUBOIS, comme représentante permanente de la communauté de communes au conseil d'administration de la SPL Terres du Limousin,**
- **DESIGNE Mélanie PLAZANET comme représentante de la communauté de communes à la commission du contrôle analogue de la S.P.L. Terres de Limousin, qui ne peut pas être membre du conseil d'administration,**

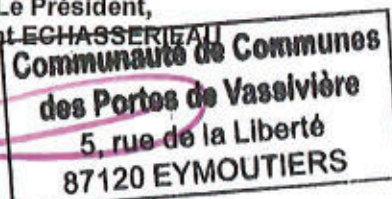
Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 24 avril 2026

Le Président,

Vincent ECHASSERIEAU



Acte rendu exécutoire le : 29 AVR. 2026

Publié le :

29 AVR. 2026